



Conseil d'administration

318^e session, Genève, 21 juin 2013

GB.318/INS/6/3

Section institutionnelle

INS

Date: 7 juin 2013

Original: anglais

SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Troisième rapport supplémentaire: Incidences financières de la formule de composition révisée pour la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 2-11 octobre 2013)

1. En mars 2012¹, le Conseil d'administration a décidé que, conformément à la pratique en vigueur pour les Conférences internationales des statisticiens du travail, les gouvernements de tous les Etats Membres seraient invités à désigner des participants, dont les frais de participation seraient à la charge de leurs gouvernements respectifs. Par ailleurs, il a décidé que trois experts désignés par le groupe des employeurs et trois autres désignés par le groupe des travailleurs du Conseil d'administration seraient invités à participer à la Conférence.
2. Comme indiqué dans un document distinct², suite à la recommandation du bureau du Conseil d'administration, et tenant compte de la précédente Conférence internationale des statisticiens du travail, il est maintenant proposé d'augmenter de trois à six le nombre d'experts issus des partenaires sociaux en invitant six experts désignés par le groupe des employeurs et six autres désignés par le groupe des travailleurs du Conseil d'administration.
3. Si le Conseil d'administration approuve, suite à la recommandation de son bureau, la formule de composition révisée, il devra aussi examiner et adopter une décision sur les incidences financières découlant de l'augmentation du nombre d'experts employeurs et travailleurs participant à la Conférence.

¹ Document GB.313/INS/14.

² Document GB.318/INS/8, paragr. 1.

Dispositions financières

4. Le coût estimatif des frais de voyage et indemnités journalières pour six experts additionnels est de 66 200 dollars des Etats-Unis. Le programme et budget pour 2012-13 ne prévoyant pas de crédits pour ces coûts supplémentaires, il est proposé que ces dépenses soient financées, en premier lieu, par des économies qui pourraient être réalisées dans la partie I du budget 2012-13 ou, à défaut, par l'utilisation de la provision pour dépenses imprévues (partie II). Si cela devait s'avérer impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement à un stade ultérieur de la période biennale.

Projet de décision

5. *Le Conseil d'administration décide que le coût supplémentaire lié à la participation de six experts additionnels qui seront désignés par le groupe des employeurs et par le groupe des travailleurs du Conseil d'administration respectivement, estimé à 66 200 dollars E.-U., sera financé, en premier lieu, par des économies réalisées dans la partie I du budget ou, à défaut, dans la partie II, étant entendu que, si par la suite cela s'avérait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement ultérieurement au cours de la période biennale.*